



Le présent plan de location a un caractère exclusivement informel. L'intéressé ou le locataire ne peut donc tirer aucun droit du plan de location. ne peut faire valoir aucun droit. En ce qui concerne les surfaces louées, les dimensions, les plans, les éléments encastrés, les butées de porte, etc. Les informations fournies dans le contrat de location principal.

Dieser Vermietungsplan hat ausschliesslich informellen Charakter. Der Interessent bzw. Mieter kann aus dem Vermietungsplan daher keinerlei Ansprüche ableiten. Für Mietflächen, Masse, Grundrisse, Einbauelemente, Türanschläge usw. gelten ausschliesslich die in der Hauptmietvertragsurkunde gemachten Angaben.